

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 255

présenté par
M. Le Fur et M. Ray

ARTICLE 8

I. – À l'alinéa 4, substituer au signe :

« , »

le mot :

« et ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 4, supprimer les mots :

« et à l'aide à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La référence à l'aide à mourir n'a pas sa place dans le présent texte. Il est donc proposé de supprimer cette référence qui laisse entendre qu'il y aurait un continuum entre soins palliatifs et aide à mourir.